



NUMÉRO 1712-1162

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, dûment convoquée et tenue le 13 décembre 2017, à 19h00 au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables

Étaient présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, M. Christian Roy, M. Éric Lessard,
M. Mélanie Jacques, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire suppléant Luc Perreault.

Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tel que requis par l'article 153 du code municipal, il est constaté que l'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, présents et absents à l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire suppléant Luc Perreault ouvre la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1712-1162-2

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. Adoption du budget 2018

1712-1162-3

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le budget de la municipalité pour l'année 2018 soit adopté au montant de 767 525 \$ selon la répartition suivante des postes :

Revenus	Budget 2018	Dépenses	Budget 2018
Taxes	525 104 \$	Administration générale	146 916 \$
Transferts	186 581 \$	Sécurité publique	73 351 \$
Service rendu	52 840 \$	Réseau routier	284 990 \$
Autres revenus	3 000 \$	Déneigement	102 950 \$
Total des revenus	767 525 \$	Hygiène du milieu	78 858 \$
		Urbanisme	12 280 \$
		Loisir et culture	68 179 \$
		Frais de financement	0\$
		Remboursement de la dette	0\$
		Total des dépenses	767 525 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. Adoption du règlement 227-17 – Taxation 2018

R227-117

1712-1162-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le règlement no 227-17 décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2018 et les modalités de leur perception soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5. Questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

6. Levée de la séance

1712-1162-6

À 20h12, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.
Adoptée à l'unanimité des conseillers

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Luc Perreault, maire suppléant

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière